

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.979
15 mars 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 15 mars 2005, à 10 h 35

Président: M. Tim CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 979^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous poursuivons aujourd'hui une série de séances plénières qui donneront à la Conférence du désarmement l'occasion d'écouter des Ministres des affaires étrangères et d'autres personnalités de haut niveau représentant les États membres. J'ai maintenant l'immense plaisir de souhaiter, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Manuel Rodríguez, Ministre péruvien des affaires étrangères, qui est le premier orateur de cette deuxième série de séances plénières.

Nous apprécions tout particulièrement cette démonstration de toute l'importance que le Gouvernement péruvien attache à la limitation des armements et au désarmement, et plus spécialement aux travaux de cette instance. J'ai maintenant le plaisir et l'honneur d'inviter S. E. M. Manuel Rodríguez, Ministre péruvien des affaires étrangères, à prendre la parole.

M. RODRÍGUEZ (Pérou) (traduit de l'espagnol): Le 11 mars, il y a quelques jours seulement, s'est tenu à Madrid le Sommet sur le terrorisme. Il a été l'occasion de rendre hommage aux victimes de l'attentat terroriste d'Atocha, un lieu hautement symbolique en adoptant le Programme de Madrid, qui définit une stratégie comprenant des principes, des politiques et des mesures destinés à combattre le terrorisme national et international, notamment le risque bien réel de terrorisme nucléaire. À cette occasion, le Gouvernement péruvien réaffirme son soutien et sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement espagnols et approuve le Programme de Madrid dans son intégralité.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui indéfectible du Gouvernement péruvien dans l'approche flexible et intelligente que vous avez choisie pour éliminer les obstacles qui continuent à empêcher la Conférence d'adopter son programme de travail et d'engager des négociations pourtant vitales pour restaurer sa faculté de négocier. Je tiens également à souligner que la politique étrangère du Pérou est conforme aux positions exprimées par les membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Nous savons qu'il n'a pas encore été possible de remplacer la stabilité qu'avait créé la guerre froide, une stabilité fondée sur l'équilibre de la terreur, par une stabilité qui tirerait sa force d'un multilatéralisme renouvelé, fondé sur la mise en œuvre effective du droit international. Nous nous trouvons dans une situation marquée par des incertitudes modérées, dans laquelle l'instabilité gagne du terrain sur la paix et où les nouvelles menaces créent des difficultés et éprouvent la créativité de nos gouvernements et leur détermination politique à éviter la faillite de la Conférence du désarmement.

Au cours des dernières années, nous avons appris l'existence de programmes illicites de production et d'acquisition d'armes de destruction massive menés non seulement par les États, mais aussi par des réseaux d'acteurs non étatiques. Le monde de l'après-guerre froide ne fait pas seulement face à des tendances propices à une prolifération des armes nucléaires: il doit également faire face à des comportements hors norme, tels que ceux d'un État qui a dénoncé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; il doit également faire face au risque de voir le terrorisme international se procurer des armes de destruction massive. Tout cela devrait appeler une réponse rationnelle de la communauté internationale pour renforcer les traités

(M. Rodríguez, Pérou)

de désarmement et garantir leur mise en œuvre effective. À cet égard, compte tenu de l'évolution de plus en plus imprévisible sur le plan de la prolifération des armes de destruction massive, la réaction rationnelle des institutions devrait consister à créer et consolider un cadre de sécurité multilatéral fondé sur le droit international et régi par des mécanismes d'application et de vérification efficaces. Mais la situation est bien différente: paradoxalement, nous assistons à l'affaiblissement progressif du régime juridique de non-prolifération, et ce phénomène, loin d'être uniquement le résultat de la situation que je viens de décrire, s'explique également par l'attitude d'États qui s'efforcent de se soustraire à leurs obligations juridiques et par le comportement d'autres États, qui commencent à modifier leurs politiques nucléaires de façon à intégrer la possibilité d'utiliser ou de menacer d'utiliser les armes nucléaires tactiques dans certaines circonstances particulières. Le Gouvernement péruvien estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue le principal instrument pour prévenir la prolifération et atteindre l'objectif ultime du désarmement nucléaire. Il est urgent de renforcer la légitimité du Traité en faisant en sorte que les obligations acceptées par les États parties soient respectées effectivement et de bonne foi.

Lorsque le TNP a été signé, en 1968, deux obligations fondamentales y ont été inscrites. Premièrement, aucun État non doté d'armes nucléaires ne devait acquérir d'armes nucléaires. Deuxièmement, cinq États dotés d'armes nucléaires ont obtenu le droit temporaire – et j'insiste sur le mot «temporaire» – de posséder de telles armes, la condition étant qu'ils démantèlent progressivement leurs arsenaux nucléaires. Ces engagements doivent être pleinement honorés. Il en va de la responsabilité historique des puissances nucléaires, dans le contexte des obligations juridiques auxquelles ils ont souscrit, dans le contexte de la paix et de la conscience des peuples qui veulent ou souhaitent que la mondialisation libère l'humanité de la menace nucléaire. Dans ce contexte, il est essentiel de donner effet aux 13 mesures fondamentales adoptées en 2000 par la sixième Conférence d'examen, et, plus spécifiquement, à la signature et à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, principalement par les 44 États qui disposent de capacités nucléaires de base, à l'instauration de moratoires sur les essais nucléaires, à la négociation du traité sur l'élimination et l'interdiction de la production de matières fissiles, qui comprendrait un mécanisme de vérification, et à l'application du principe d'irréversibilité au processus de désarmement.

Le Gouvernement péruvien juge essentielle la négociation d'un traité mettant un terme à la production de matières fissiles. En conséquence, les négociations qui permettront à la Conférence du désarmement de s'acquitter une fois pour toutes de ce mandat, qui a déjà fait l'objet d'un accord, sont d'une importance capitale. L'actuelle multiplication des incertitudes autour de la question nucléaire, notamment la modification de certaines stratégies et des doctrines qui les sous-tendent, renforcent bien évidemment la légitimité des demandes formulées par les États non dotés d'armes nucléaires pour obtenir de la part des États dotés d'armes nucléaires des garanties juridiques contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Le Pérou estime que la négociation d'un instrument juridiquement contraignant apportant aux États non dotés d'armes nucléaires ces garanties fondamentales constitue un point clef de l'ordre du jour de la Conférence. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, je voudrais vous rappeler que le Protocole additionnel I annexé au Traité de Tlatelolco, accepté par les États dotés d'armes

(M. Rodríguez, Pérou)

nucléaires, a déjà institué un système régional de mise en œuvre des garanties de sécurité négatives.

L'évolution de la technologie et, plus particulièrement, les innovations dans le domaine des télécommunications, ont fait de l'espace extra-atmosphérique un patrimoine commun de l'humanité de plus en plus apprécié, ayant des rapports avec l'économie, la prévention des catastrophes naturelles et les stratégies d'aménagement du territoire. Le Pérou considère que, conformément aux dispositions du Traité de 1967, l'espace doit être une zone de paix et qu'aucune activité militaire ne doit y être menée. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement est convaincu que la militarisation de l'espace ne ferait qu'accroître l'inquiétude et l'instabilité, au détriment de la paix et de la sécurité du monde. La prévention de ces menaces et, en particulier, la prévention d'une course aux armements dans l'espace ne seront possibles que par le biais d'un traité universel et juridiquement contraignant interdisant toute implantation d'armes dans l'espace. Le Gouvernement péruvien est fermement partisan de l'ouverture de négociations en la matière dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Dans sept semaines à peine, aura lieu la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2005. Ce sera l'occasion de manifester sans équivoque une volonté politique en faveur de la pleine mise en œuvre des règles et engagements énoncés dans le TNP, faute de quoi le TNP aurait un avenir précaire, ce qui serait inacceptable. Dans le même temps, mon gouvernement estime que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un impératif. Le Pérou a ratifié cet instrument en 1997 et j'invite les 11 États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier dans les plus brefs délais. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuera également de façon décisive à empêcher la poursuite du développement de la technologie nucléaire à des fins militaires. Le Pérou, qui est déterminé à promouvoir un monde plus sûr et un régime multilatéral qui permette de contrôler les transferts de technologie de pointe à des fins militaires offensives, a signé le Code de conduite de La Haye visant à faire obstacle à la prolifération des missiles, et il demeure prêt à tout moment pour poursuivre les travaux visant à continuer à étoffer ce code.

Monsieur le Président, le Pérou est un pays à revenu moyen qui comprend clairement que dans le contexte actuel de la mondialisation, la sécurité est, en définitive, le résultat de l'interaction entre des facteurs internes et externes. Avec les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons très tôt contribué à la dénucléarisation en élaborant et signant les dispositions du Traité de Tlatelolco. Nous l'avons fait en pensant non seulement à la sécurité des États de la région, mais aussi à la sécurité commune de nos populations. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés par les problèmes des armes classiques. Dans la pratique, ce sont ces armes qui font des morts et causent des destructions dans diverses parties du monde. La transparence est indispensable: le Registre des armes classiques de l'ONU doit être doté des ressources nécessaires pour être efficace et avoir des effets tangibles, comme l'a souligné le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement constitué par le Secrétaire général. Cet important instrument ne représentera une mesure de confiance effective que si tous les transferts d'armes classiques y sont consignés.

(M. Rodríguez, Pérou)

La vérification des transferts d'armes légères est un autre élément essentiel. Plus de 500 000 personnes meurent chaque année à cause de ces armes, et leur emploi aveugle compromet de plus en plus la sécurité publique. Le Pérou souhaite que l'on exécute avec le maximum d'efficacité le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en particulier en adoptant un instrument international contraignant relatif au marquage et au traçage de ces armes.

Par ailleurs, mon pays est tout particulièrement préoccupé par les armes classiques qui frappent sans discrimination. Le Pérou se félicite de l'adoption du Plan d'action de Nairobi lors de la première Conférence d'examen de la Convention et du fait que 144 États ont adhéré à la Convention. Toutefois, l'universalisation de cet instrument ne doit pas être retardée. Le Pérou s'est acquitté de son obligation de détruire ses stocks de mines antipersonnel, et ce avant le délai fixé dans l'article 4 de la Convention. Un travail constant de déminage, qui devrait prendre fin dans les plus brefs délais, est également en cours dans le pays. Nous avons lancé un programme sans précédent, de concert avec le Gouvernement équatorien, pour procéder au déminage de notre frontière commune. La mise en œuvre de ce programme est déjà très avancée.

Le Pérou préconise une approche humaine de la sécurité, une approche fondée sur la coopération, et il est convaincu que les États non dotés d'armes nucléaires, loin de se contenter de s'engager activement et effectivement au service de la dénucléarisation du monde et d'un désarmement général et complet, contribuent à créer des situations de paix permanente basées à l'échelle régionale. À ce titre, dans le but de compléter le Traité de Tlatelolco, le Gouvernement péruvien a préconisé de proclamer successivement la région andine et l'Amérique du Sud zones de paix exemptes d'armes nucléaires, d'armes biologiques, d'armes chimiques et d'armes de destruction massive en général. L'Assemblée générale des Nations Unies a pris acte de ces initiatives et a adopté ses résolutions 57/13 et 59/54 confirmant le statut de zones de paix de la région andine et de l'Amérique du Sud. De même, mon pays a pris l'initiative de rédiger, négocier et approuver une Charte andine pour la paix et la sécurité et pour la limitation et le contrôle des dépenses consacrées à la défense extérieure, dans laquelle les pays andins réaffirment leur volonté de consolider la zone de paix, limiter leurs dépenses consacrées à la défense extérieure, contrôler leurs armes classiques et assurer la transparence, éliminer le commerce illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et de matières associées, et enfin, éliminer les mines antipersonnel. Pour ce qui est de nos relations avec nos voisins, nous travaillons à l'élaboration et à l'adoption de mesures de confiance de nouvelle génération, telles que les projets de normalisation des méthodes utilisées pour mesurer les dépenses militaires, que nous entreprenons avec le Chili, la Colombie et l'Équateur.

La Conférence du désarmement ne peut se permettre de passer une neuvième année dans l'inactivité. Nous, diplomates, connaissons les raisons de cette situation, nous connaissons les clefs et les codes politiques qui se cachent derrière les raisons de l'impasse actuelle de la Conférence, mais les peuples ne les connaissent pas, ne les acceptent pas et les trouvent injustifiés. Par respect pour le mandat qui lui a été confié par les peuples du monde, la Conférence doit trouver une solution pour adopter son programme de travail et entamer ainsi les négociations visant à adopter un traité interdisant la production de matières fissiles, à mettre en place des garanties négatives de sécurité et à prévenir une course aux armements dans l'espace.

(M. Rodríguez, Pérou)

Je suis convaincu que, sur la base de la proposition des cinq Ambassadeurs et du document soumis par l'Ambassadeur Sanders, avec lequel vous avez, Monsieur le Président, engagé des consultations, nous serons en mesure de rendre à la Conférence sa raison d'être, en lui permettant de répondre aux demandes en faveur d'une vision responsable de la paix et de la sécurité dans le monde changeant d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre péruvien des affaires étrangères de son importante déclaration et des paroles aimables de soutien qu'il a adressées à la présidence et à la Conférence. Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre. Nous reprendrons dans quelques minutes.

La séance est suspendue à 11 heures; elle est reprise à 11 h 5.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai maintenant l'immense honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Erkke Tuomioja, Ministre finlandais des affaires étrangères, et de lui donner la parole.

M. TUOMIOJA (Finlande) (traduit de l'anglais): Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant la Conférence du désarmement. Tout d'abord, permettez-moi de féliciter l'Ambassadeur Caughley, de la Nouvelle-Zélande, de son accession à la présidence de la Conférence, et de l'assurer de l'indéfectible appui de la Finlande dans le travail qu'il réalise au service de la Conférence.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue aujourd'hui une menace importante pour la sécurité du monde. La communauté internationale dans son ensemble craint que les terroristes ne se procurent de telles armes et s'inquiète des vellétés de certains États qui souhaitent également en posséder. Nous ne pouvons ignorer cette évolution. Des efforts doivent être entrepris pour enrayer ce phénomène au niveau mondial.

Je suis heureux de constater l'intérêt croissant que la communauté internationale porte à ces questions. Le Conseil de sécurité a ainsi adopté sa résolution 1540 et le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a accordé une grande attention aux problèmes relatifs aux armes de destruction massive et au désarmement en général. Toutefois, cette démarche, bien que positive, demeure insuffisante. Il est essentiel que nous disposions de normes et de règles universellement acceptées qui établissent des critères de comportement pour tous les acteurs, étatiques ou non.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires établit de tels critères internationaux. La Finlande est pleinement attachée à la promotion du succès de cet instrument. Elle a été un des premiers États à y adhérer et a contribué à sa promotion dès son élaboration. Le TNP a avec succès limité le nombre d'États dotés d'armes nucléaires. Il renforce la stabilité du monde et incite les États dotés d'armes nucléaires à procéder à un désarmement nucléaire, avec pour objectif ultime l'élimination totale de ces armes. La Conférence d'examen du mois de mai prochain devrait reconnaître de façon explicite que le TNP est et doit demeurer une pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité internationales et qu'il doit être respecté par tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires.

(M. TUOMIOJA, Finlande)

Dans le même temps, nous ne pouvons fermer les yeux sur une évolution inquiétante. Au moins trois États officieusement ou officiellement dotés d'armes nucléaires demeurent à l'écart du TNP en dépit des demandes insistantes réitérées année après année par la communauté internationale en faveur de leur adhésion. Un autre État, la République populaire démocratique de Corée, a dénoncé ses obligations d'État partie au TNP. À présent, il revendique ouvertement son statut d'État doté d'armes nucléaires, menaçant du même coup la sécurité régionale et internationale. La communauté internationale doit agir collectivement pour modifier le cours des événements, qui prend actuellement un tour dangereux. Autre motif d'inquiétude, l'Iran, État partie au TNP et à ses dispositions en matière de garanties, remet actuellement en cause la crédibilité du régime international de non-prolifération. La Finlande appuie pleinement les efforts des trois États parties au TNP qui agissent au nom de l'Union européenne, ainsi que ceux du Directeur général de l'AIEA, pour faire en sorte que l'Iran se conforme à ses obligations au titre du TNP. Toutefois, nous devons également reconnaître que le succès à long terme des efforts présents et futurs visant à renforcer le régime de non-prolifération dépendra également de la volonté qu'auront les États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires et de réduire leurs propres stocks et la place qu'ils accordent à l'arme nucléaire dans leurs doctrines militaires.

La Conférence du désarmement peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir réussi à créer des règles internationales en matière de désarmement. La Convention sur les armes chimiques, premier instrument juridique international interdisant de façon vérifiable toute une catégorie d'armes de destruction massive, a été négociée avec succès par la Conférence du désarmement. Elle est désormais appliquée avec succès, mais d'importants stocks d'armes chimiques n'ont toujours pas été détruits. Des progrès dans la destruction de ces substances seraient essentiels pour la non-prolifération, et les États devraient contribuer ensemble à la réalisation de cette tâche à la fois énorme et urgente.

L'Initiative pour un partenariat mondial est une réponse concrète face à cette responsabilité commune. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est accélérer la mise en œuvre des engagements que les États, y compris le mien, ont pris.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu par cette instance il y a plus de huit ans, en 1996, mais il n'est toujours pas entré en vigueur. Même s'il n'a pas été ratifié par tous les États dont la signature et la ratification sont requises pour permettre son entrée en vigueur, le TICE est devenu une norme internationale respectée. Aucun essai nucléaire n'a été réalisé depuis. Mais nous ne pouvons compter sur la seule efficacité de l'engagement moral. Le TICE doit entrer en vigueur. La Finlande demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le TICE dès que possible.

La Convention sur les armes chimiques et le TICE sont, de toute évidence, les fleurons de la Conférence. Mais malheureusement, depuis huit ans, la Conférence du désarmement n'a pas fait grand chose d'autre que se reposer sur ses lauriers. Cet immobilisme préoccupe de plus en plus les pays qui, comme la Finlande, croient en une instance de négociation permanente, représentative à l'échelle mondiale, dans le domaine du désarmement.

(M. TUOMIOJA, Finlande)

Il existe un réel danger de voir cette instance perdre toute raison d'être et les États se tourner de plus en plus vers d'autres moyens de négocier des engagements internationaux en matière de désarmement. Je crois qu'une telle évolution ne servirait les intérêts de personne. La Conférence peut encore se racheter en s'engageant enfin et rapidement sur la voie de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, une négociation pour laquelle elle est de loin l'instance la mieux adaptée du fait de sa composition et de son savoir-faire. Au cours des dernières années, des activités de désarmement viables, avec des résultats tangibles, se sont déroulées en dehors du cadre de la Conférence du désarmement, particulièrement dans le domaine des armes classiques. La Conférence du désarmement pourrait accorder une attention accrue aux questions relatives aux armes classiques. Mais les résultats comptent évidemment davantage que l'instance de négociation.

La Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a été une des grandes réalisations en matière de désarmement de ces dernières années. Quoique non partie à la Convention, la Finlande est favorable à une interdiction effective et mondiale des mines antipersonnel et, en fait, elle applique la plupart des dispositions de la Convention. La Finlande ne produit pas et n'exporte pas de mines antipersonnel et, en temps de paix, ses mines antipersonnel demeurent dans ses stocks. Il n'y a pas de champ de mines en Finlande. Le Parlement finlandais a confirmé que la Finlande adhérerait à la Convention et deviendrait par conséquent totalement liée par cette règle internationale à partir de 2012. Tous les stocks finlandais de mines terrestres antipersonnel seront détruits d'ici à 2016.

Les solutions aux problèmes des armes légères, qui sont les armes de destruction massive de tous les jours, sont recherchées dans le cadre d'un processus engagé par l'Organisation des Nations Unies. Les préparatifs de la Conférence d'examen de 2006 nous donneront l'occasion d'aborder les questions qui n'ont pas reçu une attention suffisante lors de la Conférence de 2001 ou qui ne sont pas correctement prises en compte dans le Programme d'action. Une de ces questions est à mon avis le contrôle des exportations aux niveaux national, régional et la mise en place de régimes de contrôle des exportations à l'échelle internationale.

La Finlande joue un rôle actif dans les efforts entrepris pour créer des normes mondiales communes régissant les exportations d'armes. Ces normes doivent reposer sur les obligations internationales existantes énoncées par la législation internationale pertinente. Le renforcement des contrôles des exportations de ces armes est également nécessaire pour lutter contre le terrorisme. Il existe par ailleurs un lien explicite entre les mesures de sécurité, la jouissance des droits de l'homme et le développement durable.

La Convention sur certaines armes classiques a récemment reçu une nouvelle impulsion. Le Protocole sur les restes explosifs de guerre, que la Finlande a déjà ratifié, a été conclu en 2003 et on peut espérer qu'il entrera en vigueur prochainement. Dans le même temps, un travail d'exploration utile a été réalisé sur la question des mines antivéhicule. Le Coordonnateur sur la question des mines autres que les mines antipersonnel, l'Ambassadeur Reimaa, a besoin de tout votre appui dans son travail. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès avant la fin de cette année.

(M. TUOMIOJA, Finlande)

Dans le monde d'aujourd'hui, la paix et la sécurité doivent être appréhendées dans leur dimension mondiale. Nous avons besoin d'un système de sécurité multilatéral fondé sur la coopération. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Des résultats concrets ont déjà été obtenus dans le passé, mais il reste encore beaucoup à faire. J'espère que la Conférence du désarmement saura prendre l'initiative dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre finlandais des affaires étrangères de son importante déclaration et du grand intérêt que son gouvernement porte aux travaux de cette instance, ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Merci beaucoup. Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est suspendue à 11 h 15; elle est reprise à 11 h 20.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai maintenant l'immense honneur de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Bernard Bot, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, et de lui donner la parole.

M. BOT (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): En 1946, dans la première résolution de son histoire, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné la nécessité d'éliminer les armes adaptables à la destruction massive. Aujourd'hui, 60 ans plus tard, la question est toujours d'actualité. C'est donc pour moi un honneur et un plaisir particuliers que de m'exprimer une nouvelle fois cette année devant la Conférence du désarmement.

Je voudrais aujourd'hui m'arrêter sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La prochaine Conférence d'examen est à mon avis un des rendez-vous diplomatiques les plus importants de 2005. Si nous ne faisons pas évoluer la situation, le Traité sera en réel danger. Je cite un des passages les plus importants du rapport du Groupe de haut niveau constitué par le Secrétaire général de l'ONU: «Nous ne sommes pas loin du point de non-retour de l'effritement du régime de non-prolifération et du déclenchement d'une cascade de prolifération».

En fait, la situation dans laquelle se trouve ce traité est un cas d'école qui illustre ce que ce même rapport appelle la nécessité d'un «nouveau consensus sur la sécurité». Il me semble que nous sommes face à un paradoxe essentiel: d'une part, plus que jamais, le contexte de la mondialisation pose, du point de vue de la sécurité, des difficultés qui nous concernent tous. D'autre part, il existe un écart croissant entre la vision que les différents pays ont de l'urgence et de l'importance respectives de tel ou tel problème touchant à la sécurité du monde. Cet écart est particulièrement visible dans le débat sur le TNP.

Heureusement, nous pouvons encore trouver un terrain d'entente. Nous reconnaissons tous que le TNP a contribué de façon décisive à empêcher les pays d'acquérir des armes nucléaires. Par ailleurs, dépassant toutes les attentes, il s'est révélé être un cadre solide pour retarder la prolifération. Sans lui, le nombre d'États dotés d'un potentiel nucléaire militaire serait probablement beaucoup plus important. La clef du succès du TNP tient dans l'équilibre qu'il instaure entre trois concepts: la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'accès aux

(M. BOT, Pays-Bas)

utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Mais ce fragile équilibre est en même temps la plus grande faiblesse du Traité. Si les points de vue de ses signataires concernant la stabilité de ce cadre divergent davantage, c'est toute sa structure qui risque d'être déstabilisée.

Permettez-moi de souligner que personne ne serait gagnant si un tel scénario se réalisait.

Il y a 10 ans, lorsque les parties au TNP ont décidé de proroger le Traité pour une durée indéfinie, des promesses importantes ont été à nouveau confirmées dans le document intitulé «Principes et objectifs». Cinq ans plus tard, lors de la Conférence d'examen de 2000, un accord a été trouvé sur un document final portant sur le fond, mais des efforts importants ont été nécessaires pour masquer les failles qui apparaissaient.

Au cours des cinq dernières années écoulées, ces failles se sont élargies. Les pays qui ont adhéré au Traité ont volontairement renoncé à l'option nucléaire, étant entendu que les États dotés d'armes nucléaires s'attacheraient de bonne foi à éliminer leurs arsenaux nucléaires. Le désarmement nucléaire doit se poursuivre pour éviter que les États dotés d'armes nucléaires ne deviennent les seuls dépositaires de la sécurité du monde.

Dans le même temps, la multiplication des activités nucléaires clandestines et le non-respect flagrant du Traité par certaines parties rencontrent encore une trop grande indifférence. En fait, au cours des 10 dernières années écoulées, plus de 200 cas de trafic illicite de matières nucléaires ont été recensés. En conséquence, si nous voulons, à long terme, maintenir l'appui politique mondial en faveur du compromis représenté par le TNP et dissuader les pays de se procurer des armes nucléaires, tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, devront assumer leur part de responsabilité face à ce compromis. Le débat concernant les priorités relatives en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire est stérile, car les trois éléments du Traité – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques – sont intimement liés. On ne peut les dissocier. Je voudrais m'arrêter brièvement sur chacun de ces trois éléments.

L'année dernière, j'ai commencé ma déclaration devant la Conférence par la question de la non-prolifération. Cette année, par souci d'équilibre, je commencerai par le désarmement nucléaire.

Pour les Pays-Bas, l'étalon permettant de mesurer les progrès vers le désarmement nucléaire réside dans les «13 mesures» adoptées en 2000. Alors que certaines de ces mesures ont été rendues caduques par les événements, comme ceux qui touchent les traités START et ABM, beaucoup d'autres n'ont rien perdu de leur actualité. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure une priorité; en attendant, les moratoires existants sur les essais nucléaires devraient être maintenus et les États dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir de mettre au point de nouveaux types d'armes dans cette catégorie. Je voudrais également mentionner la nécessité d'une nouvelle réduction des armes nucléaires tactiques, qui fait partie intégrante du désarmement nucléaire, et la nécessité d'une interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Ces cinq dernières années, il n'y a pratiquement eu aucune évolution sur ces points importants, ce qui risque de saper les normes énoncées dans le Traité ou adoptées par les Conférences d'examen.

(M. BOT, Pays-Bas)

Les 13 mesures portent également sur un autre point important, qui est la nécessité de faire preuve de transparence et de rendre compte, une nécessité qui a toujours constitué une priorité aux yeux de mon gouvernement. Bien que les États dotés d'armes nucléaires aient fourni une quantité importante d'informations, je pense que le monde attend d'eux encore plus d'ouverture concernant leurs capacités nucléaires, pour autant que leur sécurité nationale le permettent. Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de rendre compte régulièrement du nombre total d'ogives et de vecteurs, ainsi que de l'importance de leurs stocks de matières fissiles. C'est sur la base de la transparence qu'il est possible de mesurer les progrès du désarmement nucléaire et de créer un climat de confiance permettant au TNP de demeurer le garant de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Enfin, une des 13 mesures concerne directement la Conférence du désarmement et son programme de travail. Au début de l'année, alors que les Pays-Bas exerçaient la présidence de la Conférence, nous avons fait le maximum pour tenter de régler les derniers points de désaccord sur ce programme de travail. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, poursuivi ces efforts avec une grande efficacité. La semaine dernière, dans votre déclaration sur le programme de travail, vous avez clairement indiqué qu'il y avait en ce moment une occasion à saisir, pour autant que les principales délégations soient prêtes à faire un bout de chemin supplémentaire. Nous sommes peut-être plus proches d'un accord que nous l'avons jamais été depuis des années. Je vous encourage tous à faire en sorte que nous y arrivions avant la tenue de la Conférence d'examen du TNP.

Il est évident que les 13 mesures devront être actualisées. Ce sera pour la Conférence d'examen un défi de taille, étant donné que le consensus sur certaines de ces mesures s'est érodé et qu'on ne peut simplement les remplacer par d'autres.

La deuxième partie du compromis qui a donné naissance au TNP concerne la non-prolifération. Je voudrais vous rappeler la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive, qui témoigne de l'attachement de l'Union au multilatéralisme et à l'état de droit. L'Union reconnaît qu'il faut promouvoir le strict respect du droit. Elle continuera à poser des conditions draconiennes dans ses rapports avec les pays tiers dans le domaine de la non-prolifération, tout en s'attachant à demeurer ouverte et réceptive aux préoccupations des pays en matière de sécurité.

La mise en œuvre du Protocole additionnel renforcera la confiance quant à l'absence de matières et activités nucléaires non déclarées dans un État. La Conférence d'examen du TNP devrait affirmer que le modèle de protocole additionnel, associé à un système de garanties complet, représente maintenant la norme en matière de vérification.

Un autre moyen d'optimiser nos efforts en faveur de la non-prolifération consiste à assurer une meilleure maîtrise du cycle du combustible nucléaire. Je partage les préoccupations exprimées par le Directeur général de l'AIEA, M. El Baradei. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les activités du groupe de travail de l'AIEA sur les approches multinationales, qui a produit ses résultats juste à temps pour la Conférence d'examen. La Conférence devrait donner

(M. BOT, Pays-Bas)

suite à ce travail en élaborant une démarche visant à faire en sorte que les cycles des combustibles nucléaires soient utilisés exclusivement à des fins pacifiques.

Le respect de l'ensemble des dispositions du TNP est primordial. À cet égard, un des principaux sujets de préoccupation devrait être, et je cite une nouvelle fois le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, le risque que certains pays «se procurent tous les matériaux et les compétences nécessaires à l'exécution de programmes d'armement en se ménageant la possibilité de dénoncer le Traité lorsqu'ils sont prêts à fabriquer des armes nucléaires». À cet égard, j'invite les pays qui suscitent actuellement une vive inquiétude à assumer leurs obligations au regard du TNP.

Le troisième volet du compromis à la base du TNP est le transfert des connaissances, de l'équipement et des matières nucléaires à des fins pacifiques. Il y a longtemps que nous avons reconnu cette dimension comme figurant au cœur des dispositions du TNP. Il apparaît désormais clairement que nous ne pouvons plus considérer cette question séparément de celle de la non-prolifération. Le respect des exigences du Traité en matière de non-prolifération et de vérification doit être considéré comme un préalable à la coopération dans les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Qui plus est, les États qui souhaitent un environnement sécuritaire international stable, ouvert et transparent propice à une coopération dans le domaine nucléaire devraient être tenus de souscrire à un protocole additionnel et de s'abstenir de toute coopération avec les États qui ne respectent pas les accords de garanties qu'ils ont conclus avec l'AIEA.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen, les Pays-Bas ont travaillé en étroite collaboration avec la Belgique et la Norvège à l'élaboration de nouveaux éléments constitutifs d'un futur document final. La dernière version de ce document a été présentée au Comité préparatoire à sa troisième session, en mai de l'année dernière. Ces efforts ont pour objectif d'étudier le cas de figure intermédiaire entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Nous serions très heureux d'accueillir toutes les parties qui souhaitent participer à ce travail, et nous espérons que le Président et le Bureau de la Conférence d'examen pourront tirer profit de cette approche.

Avant de conclure, je voudrais faire quelques remarques spécifiques concernant les trois États qui ont choisi de demeurer à l'écart du TNP. Ces États soutiennent que leur sécurité ne leur permet pas de renoncer à la possibilité de posséder l'arme nucléaire. J'invite l'Inde, le Pakistan et Israël à reconsidérer leur position et à réexaminer la possibilité d'adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Dans le même temps, j'espère que ces États comprennent qu'ils bénéficient indirectement du TNP, au succès duquel ils peuvent, eux aussi, contribuer. Selon moi, la meilleure chose à faire pour eux serait d'ouvrir sans plus tarder et sans conditions préalables des négociations et des discussions à la Conférence du désarmement sur un certain nombre de questions relatives au désarmement nucléaire, dont la première doit être un traité sur les matières fissiles. Une telle démarche ouvrirait la voie à une Conférence d'examen du TNP positive et constructive, en mai prochain. Elle irait également dans le sens de la principale conclusion du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, à savoir

(M. BOT, Pays-Bas)

qu'il faut, pour qu'il y ait sécurité collective, que tout le monde s'accorde sur ce qui constitue une menace.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je suis très reconnaissant au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas d'être venu prendre à nouveau la parole devant la Conférence cette année. Merci, Monsieur le Ministre, de votre importante déclaration et aussi de l'importance que votre Gouvernement accorde aux travaux de cette instance. Merci également des paroles de soutien que vous avez adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre la séance pour cinq minutes, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est suspendue à 11 h 35; elle est reprise à 11 h 40.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai maintenant l'honneur de souhaiter une très chaleureuse bienvenue parmi nous ce matin à S. E. M^{me} Laila Freivalds, Ministre suédoise des affaires étrangères. Je lui donne la parole.

M^{me} FREIVALDS (Suède) (traduit de l'anglais): Le multilatéralisme, le désarmement et la non-prolifération sont des dimensions essentielles de la politique étrangère suédoise. C'est donc avec un sentiment d'urgence que je m'adresse une nouvelle fois à la Conférence du désarmement. C'est avec une joie particulière que je le fais sous la présidence des Pays-Bas, pays qui ne le cède à personne pour l'attachement au désarmement et au multilatéralisme.

Une quinzaine d'années après la fin de la guerre froide, nous nous trouvons face à des difficultés tant anciennes que nouvelles en matière de sécurité collective. Les armes de destruction massive figurent en bonne place dans les deux catégories. Nous devons trouver les moyens de faire face efficacement aux menaces. Des arrangements visant à contenir les menaces et colmater les brèches nous feront sans doute gagner du temps, mais nous ne devons pas perdre de vue l'objectif essentiel. L'élimination de toutes les armes de destruction massive représente la seule solution durable.

Aucune mesure concertée en vue d'un désarmement nucléaire n'est prise. Certaines des mesures appliquées sont même remises en cause par des États dotés d'armes nucléaires. Dans le même temps, le régime de non-prolifération fait face à de graves difficultés. Parmi les menaces qui pèsent sur notre sécurité collective figure le risque de voir des terroristes se procurer des armes de destruction massive. Des réseaux illégaux de prolifération ont été découverts et il s'est avéré que leur ampleur était alarmante. La Corée du Nord a déclaré qu'elle possédait l'arme nucléaire. Le programme nucléaire iranien figure en bonne place dans l'actualité internationale. Ces menaces de prolifération sont traitées de diverses manières, mais nous devons aussi créer les conditions permettant d'empêcher dès le début l'apparition de ces problèmes. Pour y parvenir et inverser ainsi la tendance actuelle, il existe un certain nombre de moyens et de possibilités, ainsi qu'un certain nombre d'instances. La plupart des questions sont connues et la plupart des instruments existent déjà. À nous de les utiliser.

L'Union européenne a intensifié ses efforts en adoptant une stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de cette stratégie, en étroite coopération avec d'autres pays, aura un effet positif au niveau mondial.

(M^{me} FREIVALDS, Suède)

Le rapport du Groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général de l'ONU renferme une analyse et une présentation remarquables de la tâche à accomplir dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Les menaces liées aux armes de destruction massive et les différents scénarios possibles sont peu réjouissants. Mais le Groupe nous adresse également un certain nombre de recommandations générales claires, qui s'appuient sur une connaissance approfondie des enjeux et qui nous indiquent la direction à suivre. Nous devons tous faire le maximum pour que la suite qui sera donnée à ces recommandations s'accompagne du sérieux et du dévouement qui ont prévalu lors de la réalisation du rapport.

Une des recommandations du Groupe de haut niveau est spécifiquement adressée à la Conférence du désarmement. Cette instance doit sans plus tarder négocier un traité vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Des appels similaires sont lancés, année après année, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous le savons, la Conférence du désarmement a jusqu'à présent été incapable d'entreprendre cette tâche pourtant essentielle touchant le désarmement et la non-prolifération.

L'impasse dans laquelle la Conférence se trouve encore actuellement est vivement préoccupante. Vous-même, Monsieur le Président, et votre prédécesseur néerlandais, avez fait de gros efforts pour débloquer la situation et amener la Conférence à reprendre ses tâches essentielles. Tous les moyens diplomatiques et procéduraux ont été essayés pour surmonter l'obstacle. Mais la règle du consensus, initialement destinée à sauvegarder les intérêts nationaux légitimes en matière de sécurité, est aujourd'hui régulièrement utilisée à mauvais escient, pour bloquer toute tentative susceptible d'aboutir à des progrès sur le fond. Il est temps de reconnaître que l'échec n'est pas diplomatique, mais politique.

Les difficultés politiques appellent une attention politique, et les problèmes mondiaux appellent une coopération mondiale. Il est temps de réfléchir à la meilleure façon d'y parvenir. Les dirigeants politiques doivent comprendre qu'au XXI^e siècle, les préoccupations légitimes de tous les États en matière de sécurité doivent être prises en considération, respectées et traitées. La sécurité mondiale n'est pas un jeu à somme nulle. Un multilatéralisme efficace renforce la sécurité de tous. Un multilatéralisme efficace, c'est saisir les occasions lorsqu'elles se présentent, pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles par exemple. C'est examiner les positions qui ne débouchent sur aucun résultat. C'est être prêt à donner et à recevoir. Il faut faire comprendre à ceux qui empêchent tout progrès que l'inertie de la Conférence est néfaste à la fois pour leur propre sécurité et pour notre sécurité commune.

Dans un peu plus d'un mois, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront pour examiner la mise en œuvre et le respect du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le TNP est au cœur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, deux aspects étroitement liés entre eux. S'il n'avait pas établi un équilibre fondamental entre désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, cet instrument n'existerait pas. Sans le compromis fondamental de 1995 – année au cours de laquelle les États dotés d'armes nucléaires ont une nouvelle fois promis d'œuvrer en faveur d'un désarmement nucléaire et un engagement a été pris en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – le TNP n'aurait pas été

(M^{me} FREIVALDS, Suède)

prorogé pour une durée indéfinie. Cet accord essentiel et l'équilibre entre les trois piliers du TNP ont été renforcés en 2000, lorsqu'un certain nombre d'engagements ont été pris, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires et d'un plan pratique de désarmement nucléaire. Sans les progrès qui s'imposent dans les trois domaines couverts par le TNP, le régime risque de s'affaiblir.

Il existe des problèmes sérieux. De la même façon que les trois piliers ont été conçus pour se renforcer mutuellement, les problèmes semblent eux aussi se renforcer mutuellement. La prolifération est devenue une réalité. Des programmes d'armement clandestins ont été menés. Les armes nucléaires sont encore très nombreuses et les travaux de développement et de perfectionnement se poursuivent. De nouveaux types d'armes nucléaires et de nouvelles utilisations de ces armes sont étudiés avec le plus grand sérieux. Qui plus est, les menaces proviennent à la fois d'agents étatiques et non étatiques. Comme l'a conclu le Groupe de haut niveau, le peu d'empressement des États dotés d'armes nucléaires à désarmer réduit l'aptitude du régime de non-prolifération à juguler la prolifération.

Nous devons axer nos efforts sur la mise en œuvre et le respect du Traité. Le problème n'est pas le TNP lui-même, mais la façon dont les États choisissent de respecter ou de ne pas respecter telle ou telle obligation, selon ce qu'ils jugent opportun d'un point de vue politique. Le non-respect appelle le non-respect. Il s'ensuit une sécurité diminuée pour nous tous.

Tous les articles du Traité ont la même force obligatoire et tous doivent être pleinement respectés. Il faut respecter et mettre en œuvre non seulement les obligations énoncées dans le Traité lui-même, mais aussi les engagements qui ont été pris sur la façon de l'appliquer. Cela vaut pour les accords conclus entre les États parties lors des Conférences d'examen, mais aussi pour les accords de garantie conclus avec l'AIEA. Il s'agit de permettre à la Conférence du désarmement de faire son travail.

Les processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération doivent être renforcés. La coopération internationale est essentielle à cet égard. De toute évidence, la Conférence du désarmement a un rôle vital à jouer, et les enjeux sont importants. La Conférence dispose d'un potentiel considérable, et la Suède continuera de tout faire pour que ce potentiel soit exploité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de la Conférence, j'aimerais remercier chaleureusement la Ministre suédoise des affaires étrangères d'être venue s'exprimer devant la Conférence une nouvelle fois cette année. Merci, Madame la Ministre, de votre importante déclaration et de l'intérêt que votre Gouvernement porte aux travaux de cette instance. Merci, également, des paroles aimables de soutien que vous avez adressées à la présidence.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner la Ministre. L'interruption sera peut-être légèrement plus longue cette fois-ci. Je vais essayer d'en déterminer la longueur, afin que vous sachiez rapidement ce qu'il en est.

La séance est levée à 11 h 45; elle est reprise à 12 heures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai maintenant l'immense plaisir d'accueillir parmi nous S. E. M. Borys Tarasyuk, Ministre ukrainien des affaires étrangères. Je vous donne la parole, Monsieur le Ministre.

M. TARASYUK (Ukraine) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole devant vous. Je considère les membres de la Conférence comme les professionnels les plus compétents dans le domaine très délicat de la maîtrise des armements et du désarmement. Je tiens à vous dire que j'appartiens à votre club, puisque, au cours de ma carrière diplomatique, j'ai présidé la Commission nationale du désarmement en 1992 et 1995. Ces années ont été les plus cruciales pour la cause du désarmement. Ces années là, l'Ukraine a renoncé au troisième potentiel nucléaire au monde, elle qui disposait de 176 missiles antimissile et de près de 2 000 ogives. En détruisant ce potentiel, l'Ukraine a contribué au désarmement nucléaire par des mesures concrètes, et pas uniquement par des paroles. Par son attitude responsable, l'Ukraine a contribué à rendre le monde meilleur et plus sûr. Je voudrais vous rappeler que cela s'est produit alors que l'Ukraine réduisait considérablement le nombre d'hommes en uniforme. Nous avons hérité d'effectifs militaires de près d'un million d'hommes qui servaient dans des unités des forces armées de l'ex-Union soviétique, et nous avons dû faire face à ce problème d'effectifs totalement pléthoriques. Nous avons également hérité d'un stock considérable de munitions et d'armements lourds. L'Ukraine a hérité de plus de 6 000 chars et 6 000 véhicules blindés de transport de troupes; les autres chiffres ne me reviennent pas à la mémoire. Nous avons détruit avec succès le surplus de chars et de véhicules blindés de transport de troupes, faisant ainsi de l'Europe un continent plus sûr.

Pardonnez-moi de cette digression. Je suis convaincu que le texte de mon intervention est excellent, mais je voulais seulement vous faire part de mes sentiments et vous montrer que j'appartenais à votre club.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir accédé à l'importante fonction qui est la vôtre, et je suis convaincu que la Conférence du désarmement profitera beaucoup de votre expérience et de vos compétences diplomatiques qui, j'en suis sûr, sont très vastes.

J'ai le plaisir de m'exprimer aujourd'hui devant cette importante instance internationale au nom du nouveau Gouvernement de l'Ukraine et de son nouveau Président, Viktor Yushchenko. Aujourd'hui, l'Ukraine fait des efforts pour se doter d'une société civile et instaurer l'état de droit et l'économie de marché. Elle est en pleins bouleversements, mais je tiens à vous assurer que mon pays, dont la contribution au renforcement de la paix et de la sécurité du monde ne peut être surestimé, continuera à mener une politique cohérente dans le domaine du désarmement. De plus, le Président Yushchenko et le Gouvernement ukrainien continueront à faire en sorte que l'Ukraine respecte scrupuleusement ses obligations internationales.

L'année 2004 aura finalement été une nouvelle année de blocage pour la Conférence du désarmement, qui a été incapable de se mettre réellement au travail. À ce jour, 2005 ne s'annonce guère sous de meilleurs auspices. L'Ukraine déplore vivement cette situation, et elle n'épargnera aucun effort pour la débloquer. Il est toutefois encourageant de prendre acte du document de travail intitulé «Éléments de réflexion sur un programme de travail

(M. TARASYUK, Ukraine)

de la Conférence du désarmement», présenté par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Chris Sanders, des Pays-Bas, ainsi que des efforts inlassables que vous-même faites pour faciliter le rapprochement des points de vue des membres de la Conférence sur cette question cruciale. Nous espérons que ceci donnera un nouvel élan à la Conférence et que celle-ci finira par s'entendre sur son programme de travail et par traiter les questions de fond qui y seront mentionnées.

L'ouverture immédiate de négociations sur un traité concernant l'arrêt de la production de matières fissiles, de même que l'examen de la question du désarmement nucléaire et celui de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre d'organes subsidiaires appropriés constituent aujourd'hui les trois éléments de base pour parvenir à un accord sur l'ouverture de nos travaux.

L'Ukraine a maintes fois, répété que le TNP constituait la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, ainsi que la base essentielle de la poursuite de l'objectif du désarmement nucléaire aux termes de l'article VI de ce même traité. Nous continuons à attacher une grande importance à l'universalisation du TNP lui-même et de son application.

L'année dernière a été marquée par le dixième anniversaire de l'adhésion de l'Ukraine au TNP et de l'entrée en vigueur du traité START I. Ce fait est particulièrement intéressant à relever, car la décision historique prise par l'Ukraine de renoncer à son potentiel nucléaire - le troisième arsenal au monde - a joué un rôle crucial dans les progrès du désarmement nucléaire et l'amélioration de la sécurité du monde en général.

Je voudrais insister sur le fait que la Conférence d'examen du TNP, qui doit se tenir en mai prochain, constitue une excellente occasion de résoudre les graves problèmes que connaît actuellement le régime de non-prolifération et de donner un nouveau souffle au processus de désarmement nucléaire. Ne gâchons pas cette occasion.

L'Ukraine est un fervent partisan des efforts concrets visant à assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action de l'ONU et du document de l'OSCE sur les armes légères. Elle attache une grande importance à la question de la destruction des stocks excessifs d'armes légères et des munitions correspondantes. À ce propos, j'aimerais appeler votre attention plus particulièrement sur un problème qui touche l'Ukraine de façon extrêmement aiguë. Je veux parler de la destruction des milliers de tonnes de munitions obsolètes accumulées sur le territoire ukrainien. L'Ukraine a hérité de ces stocks après l'éclatement de l'URSS, alors que les troupes soviétiques se retiraient des pays membres du Pacte de Varsovie en laissant derrière elles les munitions excédentaires. Aujourd'hui, nous recherchons les moyens de résoudre ce problème, notamment dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du PPP de l'OTAN et dans le contexte du document de l'OSCE sur les armes classiques. Le problème dont je parle pourrait avoir des répercussions graves non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour toute la région. C'est pourquoi l'Ukraine compte beaucoup sur l'aide de tous les États intéressés pour le résoudre.

L'Ukraine appuie pleinement les aspirations de ceux qui ont lancé le processus d'Ottawa et des États qui sont dans le même état d'esprit pour ce qui est de résoudre la crise humanitaire créée par la prolifération massive et l'utilisation aveugle des mines terrestres antipersonnel.

(M. TARASYUK, Ukraine)

À cet égard, j'ai l'honneur de vous informer que, dans mon pays, le processus préparatoire de la ratification du traité sur l'interdiction des mines antipersonnel a été achevé.

La Conférence du désarmement occupe une place particulière parmi les organisations et instances internationales multilatérales existantes qui s'occupent des questions touchant à la sécurité et au désarmement. Son potentiel considérable doit être activé dès que possible. L'Ukraine s'engage à vous appuyer sans réserve, Monsieur le Président, et à faire de même avec vos successeurs ainsi qu'avec le Secrétaire général, afin de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre le rôle prépondérant qui lui a été attribué dans un monde en constante évolution. Je vous remercie et vous souhaite un plein succès dans vos travaux sur le désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de la Conférence du désarmement, je voudrais remercier chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine de son importante déclaration. Merci beaucoup, aussi, Monsieur le Ministre, de vos remarques liminaires intéressantes et de l'importance que votre Gouvernement attache aux travaux de cette instance. Je vous suis également reconnaissant de l'appui que vous avez adressé à la présidence.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre des affaires étrangères. Nous reprendrons nos travaux dans trois ou quatre minutes.

La séance est levée à 12 h 10; elle est reprise à 12 h 15.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Nous reprenons notre séance et j'invite l'oratrice suivante, la représentante de l'Égypte, à faire une déclaration au nom du Groupe des 21.

M^{me} GABR (Égypte) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire que le Groupe des 21 apprécie sincèrement les efforts infatigables et constructifs que vous avez déployés durant votre mandat de Président de la Conférence du désarmement. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Chris Sanders pour sa précieuse contribution à nos travaux durant sa présidence. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles du Groupe des 21. En tant que Coordinatrice du Groupe, je vais vous donner lecture d'une déclaration au nom du Groupe des 21. Conscient de la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement, le Groupe des 21 est vivement préoccupé par l'érosion progressive du multilatéralisme et souligne combien il est important de faire des efforts internationaux collectifs et de cultiver l'esprit de multilatéralisme pour améliorer et préserver les traités internationaux non discriminatoires sur le désarmement et la non-prolifération.

Le Groupe insiste sur les objectifs énoncés dans la résolution 59/69 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération», dans laquelle l'Assemblée générale, entre autres, réaffirme que «le multilatéralisme est le principe fondamental à appliquer pour remédier aux préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération».

(M^{me} GABR, Égypte)

Le Groupe souligne qu'en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence doit se doter d'un programme de travail qui reflète les intérêts et les priorités de tous ses membres et les aspirations de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Le Groupe se déclare préoccupé par le fait que, depuis 1999, la Conférence a été incapable d'entreprendre un travail de fond sur la base d'un programme de travail concerté, en dépit de la souplesse dont le Groupe a fait preuve sur un certain nombre de propositions officieuses et officielles.

Le Groupe réaffirme sa volonté de participer de façon constructive à tous les efforts visant à parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré et complet qui reflète les priorités de tous les États membres de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, il réaffirme que la proposition des cinq Ambassadeurs, contenue dans le document CD/1693/Rev.1 du 5 septembre 2003, reste une base viable pour un programme de travail, et que les consultations sur ce point devraient se poursuivre.

Le Groupe réitère sa proposition, telle qu'elle figure dans les documents CD/1570 et CD/1571, concernant un programme de travail et un projet de décision et de mandat en vue de la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe souligne que le désarmement nucléaire demeure une priorité absolue pour la Conférence du désarmement. Il souligne combien il est important d'éliminer la possibilité d'une guerre nucléaire, les menaces que l'existence des armes nucléaires fait peser sur l'humanité et le risque d'emploi ou de menace d'emploi d'armes nucléaires. Il insiste sur la nécessité de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires et souligne, à cet égard, l'urgente nécessité d'entamer immédiatement des négociations.

Par ailleurs, le Groupe se déclare particulièrement préoccupé par le fait que les progrès attendus après que les États dotés d'armes nucléaires ont, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, pris l'engagement sans équivoque d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires en vue de parvenir à un désarmement nucléaire ne se sont pas concrétisés.

Le Groupe a également indiqué, dans le document CD/1549, sa position concernant la création, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», d'un comité spécial qui devra négocier, sur la base du rapport établi par le Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat contenu dans ce rapport, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Par ailleurs, le Groupe des 21 réitère sa proposition, telle qu'elle figure dans les documents CD/1570 et CD/1571, concernant le programme de travail et un projet de décision comprenant un mandat en vue de la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace chargé de négocier des mesures spécifiques et concrètes destinées à prévenir une course aux armements dans l'espace.

(M^{me} GABR, Égypte)

Le Groupe des 21 tient à réaffirmer que l'espace constitue le patrimoine commun de l'humanité et qu'il doit être utilisé, exploré et exploité pour le bien et dans l'intérêt de toute l'humanité et dans un esprit de coopération. La prévention d'une course aux armements dans l'espace a pris davantage un caractère d'urgence du fait des préoccupations légitimes liées au fait que les instruments juridiques existants sont insuffisants pour empêcher les tentatives imminentes visant à poursuivre la militarisation de ce milieu.

Différentes approches existent, mais le Groupe se déclare convaincu que des efforts doivent être entrepris dans le but de conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité en faveur des États non dotés d'armes nucléaires.

Enfin, le Groupe espère que la Conférence du désarmement pourra commencer un travail de fond durant sa session annuelle de 2005 et, à cette fin, affirme sa volonté de participer de façon constructive à tous les efforts visant à parvenir à un accord sur le programme de travail. Il demande instamment aux autres groupes de faire preuve de la même souplesse et appelle la présidence à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail, de sorte que la Conférence puisse commencer un travail de fond sans délai, conformément à son règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Égypte, l'Ambassadrice Naéla Gabr, de la déclaration importante qu'elle a faite au nom du Groupe des 21.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. ESLAMIZAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, même si cette semaine est la dernière de votre mandat de Président de la Conférence du désarmement, je ne puis commencer autrement qu'en vous félicitant d'avoir accédé à cette fonction difficile et en vous souhaitant un plein succès, non sans vous avoir assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Aujourd'hui, je prends la parole dans le cadre de l'exercice du droit de réponse de ma délégation suite aux allusions faites hier et aujourd'hui à mon pays. Je voudrais souligner les points suivants:

Premièrement, depuis le jour où le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA a commencé à examiner le cas de l'Iran, nous avons toujours clairement indiqué que, compte tenu de la complexité technique du dossier, nous ne pensions pas que la Conférence du désarmement soit en mesure de traiter cette question. Toutefois, l'empressement excessif avec lequel certains utilisent cette instance ou n'importe quelle autre instance pour aborder ce sujet ne nous laisse pas d'autre choix que d'exercer notre droit de réponse.

(M. ESLAMIZAD, République islamique d'Iran)

Deuxièmement, après près de deux années d'inspections poussées et relativement intrusives de l'AIEA, l'Agence a, dans son rapport de novembre 2004, indiqué que toutes les matières nucléaires déclarées en Iran avaient été comptabilisées et que par conséquent, aucune de ces matières n'était détournée pour réaliser des activités illicites.

Troisièmement, le fait même que des années d'activités précédemment non déclarées par l'Iran n'ont pas servi à mener des activités interdites constitue la meilleure preuve de notre foi dans le TNP et de notre attachement à cet instrument. Je tiens à vous assurer que le problème de crédibilité du TNP n'est pas dû à l'Iran. Ceux qui, depuis plus de huit ans maintenant, empêchent cette instance de faire son travail sont les responsables de l'érosion des instruments multilatéraux qui régissent les différents aspects des relations internationales, y compris le TNP.

Quatrièmement, l'Accord de Paris constitue le cadre des pourparlers en cours entre l'Iran et les trois pays européens où les deux parties sont convenues de commencer des négociations dans le but de parvenir à un accord mutuellement acceptable portant sur des arrangements à long terme. L'accord devra comporter des garanties objectives établissant que le programme nucléaire iranien a une finalité exclusivement pacifique. De même, il devra comporter des garanties fermes concernant la coopération nucléaire, technique et économique, ainsi que des engagements clairs sur les questions de sécurité. Les discussions sur les garanties objectives de l'Iran et les garanties et engagements fermes de la partie européenne se poursuivent actuellement entre les parties concernées.

Cinquièmement, la cessation définitive du programme nucléaire pacifique iranien, programme qui est totalement légitime et autorisé par le TNP et fait l'objet d'un accord de garanties généralisées avec l'AIEA, ne constitue pas un point de départ dans les négociations entre l'Iran et les trois pays européens. Les pays qui souhaitent appuyer les efforts diplomatiques devraient éviter de nuire au processus en émettant à l'avance des jugements hâtifs quant aux résultats des pourparlers et de recourir à la rhétorique de la menace qui ne sert à rien, si ce n'est à des visées de politique intérieure.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran, M. Hamid Eslamizad, de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Si tel n'est pas le cas, nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. Il ne me reste qu'à rappeler à mes collègues que la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 17 mars, et je vous serais reconnaissant d'être tous ici présents à 10 heures précises. Nous devons en effet commencer ce jour là notre dernière séance consacrée aux interventions des Ministres. Vous le savez tous, je pense, nous aurons l'occasion d'écouter le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, le Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, le Secrétaire du Parlement japonais chargé des affaires étrangères, et le Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Je vous attends donc à 10 heures précises, le jeudi 17 mars.

La séance est levée à 12 h 30.
